VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE DOUBLE, 2028-30 RUE QUATRIEME.
JOLI COTTAGE SIMPLE, 2253 RUE DRYADES.
LE JEUDI, 26 JANVIER 1911, A MIDI.,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

FRANK Schaub vs J. A. Tennis, tuteur et al— No 94,681—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 26 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ingème trouvé en Cour ouverte le 12me jour de décembre 1910, et signé en Cour ouverte le 19me jour de décembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédera de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droite, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Washington, Quatrième, St-Patrick et St-Denis, ——— annexé à un acte passé par-devant James W. Breedlove, ancien notaire le 9 juin 1859, et mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles (mesure américaine) Les améliorations comprennent un cottage double contenant quatre chambres de chaque côté vestibule hangar, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes toutes les bâtisses, etc. situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Jackson, Philip, Dryades et la ligne de projection de la rue Laurent, désigné par le No 2 sur un plan lithographié annexé à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, notaire, le 25 avril 1860, d'après ledit lot, mesurant trente trois pieds de façade à la rue Dryades sur une profondeur de cent treize pieds onze pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence et magasin en bois d'un étage, couvert en ardoises, avec batisse dans le fond à deux étages, retiré de la banquette, avec galerie en fer sur le devant, contenant huit chambres, vestibule galerie, citerne, hangar, etc., la maison est bien tapissée partout; le lot est 33'x113' 11" 1".

Conditions— Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans après la date avec intérêt au taux de 8 pour cent par année la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantie en lettre paiements par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénando et 10 pour cent d'honoraires d'avocat au cas que lesdits billets ne seraient pas payés à maturité, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et de payer pour tous certificats, les taxes de 1910 et pour l'acte de vente pardevant George J. Unterreiner, notaire, au dessus et en plus du prix de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE Encanteur,
No 806 rue Perdido.

George J. Unterreiner et W. E. et Sterling Parkerson, avocats.

25 déc—25—jan 1 8 15 22 25 26

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DE LA RUE POYDRAS

Résidence Double à Deux Etages
Nos 1721 et 1723 rue Poydras,

ENTRE LES RUES CLAIBORNE ET CLARA.

Un Voisinage avec un Avenir Assuré.

Angelo B. Cotti, Exécuteur Testamentaire Batif, vs Mme Essie Hopkins et als.

No 93,212.— Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B.

JEUDI, LE 26 JANVIER 1911, A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre daté et signé en Cour ouverte le 23 juin A. D. 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Claiborne, Clara (autrefois St Magdalen) Perdido et Poydras, sur un plan par Geo. T. Dumas, voyer, le 26 juin 1847, ledit lot mesurant (30) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes de face à la rue Poydras sur (100) cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages, ayant six chambres de chaque côté et est connue par les Nos municipaux 1721 et 1723 rue Poydras.

Conditions— Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payables en un et deux ans après date, garantie en lettre paiements par hypothèque spéciale et privilège et hypothèque spéciale et les clauses usuelles de sécurité et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E RANDOLPH GURLEY,
Encanteur 336 rue Carondelet.

James B. Reaser, Jr.,
John Dymond, Jr.,
W. J. Waguespack avocats.

25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme IDA A. RICHARDSON,

No 94212—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur,

Bureau 134 Rue Carondelet,

MARDI, 17 JANVIER 1911,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou parties de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, section faubourg Livaudais, Parcelle de Jefferson, dans l'filet 92, borné par les rues Prytania, Collegium, Première et Deuxième, mesurant 125 pieds, plus ou moins de face à la rue Prytania sur 214 pieds plus ou moins de profondeur et façade à la rue Deuxième, étant la moitié supérieure de 9 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 17 et 18 de l'filet 92, sur un plan du susdit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer, daté du 5 mars 1832, déposé en l'étude de G. E. Metzinger, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2426 rue Prytania et comprenant une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde contenant au rez-de-chaussée galerie sur le devant et vestibule ayant escalier en marbre et galerie en tailles, vestibule de réception, vestibule d'escalier, salons doubles, salle à manger, bibliothèque, office, cave, cuisine et chambre de domestique, escalier dans le fond; le premier étage contient 7 chambres à coucher, chambre de toilette, 3 chambres à bain, cabinet pour vêtements, vestibule, etc., 2 chambres et vestibule dans la mansarde avec une bâtisse dans le fond ayant buanderie, 4 autres chambres, hangar pour bois et charbon, 4 grandes serres avec réchaud dans le fond du terrain.

Les terrains sont remarquables par leur beauté, et ont des promenades, jardins, pelouse avec magnifiques palmiers, etc., une des résidences les mieux situées en ville, entourée par de riches résidences bien habitées.

Conditions—Un tiers en plus comptant, l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans en un an, la portion du crédit devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de tous certificats pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

16 déc—16 17 18 25—jan 1 8 15 17

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrain encoignure Galvez et Espagne.

SUCCESSION DE FRANÇOIS LACRO X. No 9,804—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 29 décembre 1910, à midi, à la Bourse 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Div. D, daté le 21 décembre 1906, pour le compte de la succession de François Lacroix, sera vendu à l'enchère:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 13, formant l'angle des rues Galvez et Espagne, dans l'filet borné par les rues Johnson et avenue St-Roch et mesurant 32 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur et face sur la rue Johnson de 105 pieds et 1 pouce.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles Schneidau, notaire.

ALBERT PAUL, Encanteur.

W. W. Wall, avocat.

27 nov—27 déc 4 11 18 25 29

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

VM. C. FAUST, Président. Incorporée en 1899 LOUIS RUCH Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. Téléphone Main 2313. TERMES RAISONNABLES.

Bureau: 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

VENTES A L'ENCAN,

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Melvina County et als. No 92,086—Cour Civile de District Div. C.

Propriété du Cinquième District qui s'améliore

332 avenue Slidell, entre les avennes Brooklyn et Tèche, Cottage Simple.
419-21 rue Diana entre Nunez et Tèche. Cottage Double.
1019 rue Verret entre Diana et Newton, Cottage Simple.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Léonard L. Stern encanteur, — JEUDI le 29 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre signé le 16 novembre 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, avec les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la ville de Algiers, dans l'filet No 27, borné par les rues Jackson, Monroe, Market et Madison, désigné par le No 15 dudit filet et mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété consistant en un cottage simple couvert en bardeaux, retiré de la banquette et contenant galerie, 4 chambres, etc., et portant le No municipal 332 avenue Slidell.

2. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'filet No 187 et imprenant les rues Decatur, De Armas, Franklin et Monroe, désigné par le No 5 et mesurant 30 pieds de face à la rue Decatur (maintenant rue Diana) sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles plus ou moins, la propriété ci dessus est connue par les Nos municipaux 419-21 rue Diana et comprenant un cottage double couvert en bardeaux, contenant de chaque côté 2 chambres et galerie.

3. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'filet No 46 borné par les rues Verret, Newton, Decatur et Franklin, désigné par le No 8 et mesurant en mesure française 30 pieds 5 pouces et 8 lignes de face à la rue Verret sur une profondeur de 108 pieds 9 pouces et 8 lignes le divisant du lot No 9, et 106 pieds 6 pouces et 9 lignes, sur la ligne le divisant dans le fond des lots 4, 5, 6 et 7 et 30 pieds 1 ligne en largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en sus en chèque toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910. Les actes de vente pardevant James T. Nix, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd
Encanteurs.

27 nov—27—déc 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Juana Rosa Suares, veuve en premier mariage de Nicholas G. Lopez, et épouse en deuxième mariage de Jeremiah S. Garcia.

No 94 595—Cour Civile de District—Division B.

Cottage Double en Briques,

Avec bâtisse dans le fond à deux étages,

Nos 1016-18 Rue Dumaine,

Entre les rues Bourgogne et Rampart.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Léonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 26 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 21 décembre 1910, par l'Hon. Geo. H. Thiard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'filet No 103 borné par les rues Dumaine, Bourgogne, Rampart et St-Anne, mesurant trente-cinq (35) pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent (100) pieds et un (1) pouce et désignée par la lettre B, sur un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, daté du 4 août 1893, les améliorations sont connues comme Nos 1016-18 Dumaine et comprennent un cottage double en briques avec mansarde, couvert en ardoises, sur la banquette, avec bâtisses à deux étages dans le fond, contenant 6 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant — L'acte de vente pardevant Alexis Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd,
Encanteurs.

Fenner, Milling, Brian & Saal, avocats pour la demanderesse.

24 déc—24 25—jan 1 8 15 22 26

Succession de Mary Davis, épouse de Thomas Lewis.

No 94,301—Cour Civile de District, Division E.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 2107 rue Ste-Anne, entre les rues Galvez et Johnson.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 5 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 29 novembre 1910, par l'Hon. Geo. H. Thiard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Ste Anne, Johnson, Dumaine et Galvez, désigné par le No quatre-vingt neuf (89) sur un plan par L. Brugier, ancien notaire de cette ville, daté le 26 juillet 1826 et déposé en l'étude de L. Ferand, ancien notaire, en cette ville, ledit lot mesurant en mesure française trente (30) pieds de face à la rue Ste Anne, sur quatre-vingt dix (90) pieds de profondeur. Les améliorations portant le No municipal 2107 rue Ste Anne, et comprenant un cottage simple en briques couvert en ardoises et petit "shop" sur le côté, contenant 4 chambres, "shop", citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910, l'acte de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire, aux frais de l'acquéreur Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.,
Encanteurs.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 15

Succession de John Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 94 798—Division O — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont un pouvant en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par T. John Huber, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Walter L. Gleason, avocat. 22 déc—22 26 31

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

Succession de William George Rolfs

No 94,940—Cour Civile de District, Division D

EXCELLENT ENDROIT POUR BATIR

Rue Marengo, entre les rues Howard et Freret.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 5 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 29 novembre 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Howard, Marengo, Milan et Freret, désigné comme lot No Trois, de l'filet 587, autrefois filet No 105 de Est Bouligny, et mesurant trente pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout d'après un certificat daté du 15 avril 1895 annexé à un acte de vente par C. E. Leach et als., à L. Burna, Jr, passé pardevant Robert E. Upton, notaire, le 17 avril 1895.

Conditions—Une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère les taxes d'Etat de 1910. L'acte de vente pardevant Bus Roman, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd,
Encanteurs.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de James Collins et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 38,173 — Division — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Robertson, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank McGloin, avocat.

29 déc—29—jan 2 6

Succession de Rose Byrne Water.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 92,389.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry A. Ottmann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John J. Reilley, avocat. 29déc—29—jan 2 7

Succession de Mme Juliana Feltz, veuve de Otto F. Theisman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88,051—Division A. — Attendu que Mlle Mary Louise Theisman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Juliana Feltz, veuve de Otto F. Theisman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

21déc—21 25 30

Succession de Frank Caramba.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,068 Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdelene Walk, veuve de Frank Caramba, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Hall, Monroe & Lemann, avocats. 24 déc—24 28—jan 2

Succession de Samuel O. LeBlanc

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 88,285 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte annuel présenté par E. C. LeBlanc, J. E. Dunlap, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. S. Hebert, avocat.

24 déc—24 28—jan 2

Succession de James Dougherty.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 95,327 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John J. Dougherty, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Henry O. Hoelander, avocat.

21 déc—21 25 30

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1910.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'un annuaire quelconque précédente. Vous sauvez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pouvez donc: Il ne Coûte que 15-g Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6 00 par express, $6.40, expédié en reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $2.00, y Compris l'Affrêt

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui iront ceux de souscripteurs désignants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs
Chambres 35 et 36, 506 Alibe Commerciale
coin de la rue Camp.
27 déc

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Unorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 94,508—Succession du Dr A. E. P. Albert

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée Succession du Dr A. E. P. Albert dossier no 94,508 date et signé du 27 décembre 1910, et adressé à Joseph L. Unorato Encanteur, l'officier en vente a enchère publique, à midi MARDI, le 31 janvier 1911 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne la propriété décrite comme suit

1. Deux certains lots ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans dans l'filet No 187, borné par les rues Lowerline, Hillers, Poplar (autrefois Cinquième) et Jeannette (autrefois New), désignés comme lots D et E sur un devis et certificat de H. C. Brown, décédé voyer en ville daté du 12 avril 1906, d'après lequel devis lesdits lots ayant les dimensions et ventes, à savoir Le lot D le plus près de la rue Jeannette commence à une distance de quatre vingt-douze pieds un pouce et quatre lignes (92' 1" 4") de face à la rue Jeannette, et mesurant trente pieds quatre pouces et quatre lignes (30' 4" 4") de face à la rue Lowerline sur une profondeur de cent quarante deux pieds, huit pouces et trois lignes (142' 8" 3") sur la ligne de côté le divisant du lot C, sur ledit devis, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot E de cent quarante sept pieds (147') deux pouces (2") deux lignes (2"') et d'une largeur sur la ligne du fond de trente pieds et quatre lignes (30' 0" 4"') Et ledit lot E mesurant trente pieds dix pouces et quatre lignes (30' 10' 4" de face à la rue Lowerline, trente pieds, six pouces et quatre lignes (30' 6" 4"') en largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot D de cent quarante sept pieds, deux pouces et deux lignes (147' 2" 2"') et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Poplar de cent cinquante et un pieds huit pouces (151' 8"). Les dits deux lots de terre étant composés du tout des lots désignés par les numéros 17 et 18 et de l'arrière du lot désigné par le numéro 13 sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. M. le Williams, député voyer de ville, le 15 mars 1900 et annexé à un acte de vente du Dr J. M. R. Lucas, passé pardevant Bus. Roman, notaire, le 17 février 1905.

2° Le moitié de l'intérêt indivis dudit Dr Albert en et à quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le même District et filet que la propriété ci-dessus décrite, désignée comme lot numéro douze et lots A, B, C sur le plan ci-devant mentionné et devis et ayant les dimensions suivantes, à savoir:

Le lot douze (12) commence à une distance de cent vingt-neuf pieds trois pouces (129' 3") de l'encoignure des rues Jeannette et Lowerline, et mesure trente pieds et trois lignes (30' 0" 3") de face à la rue Jeannette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds huit pouces et quatre lignes (150' 8" 4"'). Et les lots A, B et C mesurant chacun trente pieds quatre pouces et quatre lignes (30' 4" 4"') de face à la rue Lowerline, chacun trente pieds et quatre lignes (30' 4"') de largeur dans le fond, par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot A formant l'encoignure des rues Jeannette et Lowerline, ayant une profondeur et façade à la rue Jeannette de cent vingt neuf pieds trois pouces et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot B de cent trente trois pieds huit pouces et six lignes (133' 8" 6"'). Le lot B ayant une profondeur de cent trente trois pieds huit pouces et six lignes (133' 8" 6"'); sur la ligne le divisant du lot A, et d'un profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot C, de cent trente huit pieds deux pouces et cinq lignes (138' 2" 5"). Le lot C ayant une profondeur de cent trente huit pieds deux pouces et cinq lignes (138' 2" 5"') sur la ligne le divisant du lot B, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot D, de cent quarante deux pieds, huit pouces et trois lignes (142' 8" 3"') et lesdits lots A B C sont composés du tout des lots désignés par les numéros 14, 15 et 16 et la portion de devant du lot désigné par le No 13 sur ledit certificat d'arpentage dressé par C. Mile Williams, le 15 mars 1900, et annexé audit acte de vente au Dr J. N. Roussel, passé pardevant Bonnes, notaire, comme il est dit ci-dessus.

3. Un lot de meubles et effets d'après l'inventaire enregistré, en bloc. Conditions—Comptant sur les lieux.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option des acquéreurs; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets des acquéreurs, à leurs propres ordre et par eux endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs devant payer les taxes de 1911. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Benière Roman, notaire. Les acquéreurs devant déposer au moment de l'adjudication, Cix pour cent (mentionnant pas de l'intérêt) du prix d'achat avec

J. L. Unorato
Encanteur.

Encanteur, 910 rue Gravier.

La moitié de l'intérêt qui reste de la propriété dernièrement décrite peut être achetée au même prix que la moitié de l'intérêt du Dr Albert, qui a été adjugée.

29 déc—29—jan 1 8 15 22 29 31

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Double sur Deux Terrains, Nos 525-527 rue Deuxième, encoignure de la rue Division, Pilot des rues Première et St-Thomas.

Mme Maimie Mender, épouse de Antonio Tass, vs Antonio Tass.

No 90,195—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 17 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 novembre 1910 par l'Hon. W. B. Somerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'filet 797, borné par les rues D'Hémécourt, Pennsylvania, Alexander et Bandin, désigné par le No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue D'Hémécourt sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Alexander, et formant le coin des dites deux rues.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911, et devant déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. M. Sanford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. H. Robinson, W. J. Waguespack, avocats.

17 déc—17 18 25—jan 1 8 15 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le terrain pour Mdir, rue D'Hemécourt, coin Alexander, (filet rue Hennessey et Bandin).

L. E. Konrad vs O. J. Rolling.

No 94,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 17 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 novembre 1910 par l'Hon. W. B. Somerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'filet 797, borné par les rues D'Hémécourt, Pennsylvania, Alexander et Bandin, désigné par le No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue D'Hémécourt sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Alexander, et formant le coin des dites deux rues.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911, et devant déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. M. Sanford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. H. Robinson, W. J. Waguespack, avocats.

17 déc—17 18 25—jan 1 8 15 17

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Pour le compte de qui cela peut concerner.

Mélasses. Mélasses.

La M. L. et T. R. R. et S. S. Co. laissera être vendu au plus haut enchérisseur à leur entrepôt Bienville, encoignure des rues Bienville et Nord Peters MERCREDI 4 janvier 1911 à 11 heures a m un chargement de mélasses consistant d'environ 9 160 gallons chargé en char réservoir I. T. L. Nos 10 et 14 non réclamé. Conformément à la loi No 167 de la session de 1908 de l'Assemblée Générale de la Louisiane autorisant la vente par leurs porteurs communs de tout frêt non réclamé et ordonnant la disposition des produits, etc.

W. H. FITZPATRICK Encanteur.
Bureau No 308 rue Carondelet.

27 déc 28—jan 1 4

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,
920-922 rue Marengo, entre les rues Camp et Magasin,

Sur un terrain de 45 pieds.

MAISON SIMPLE A DEUX ETAGES,
2074 rue Poydras, près de la rue Galvez,
COTTAGE SIMPLE,
2719 rue Decatur,

Près de toutes les Manufactures du Troisième District.

Succession de John Skehan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 93 950.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Thiard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 21 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

1. Un certain lot ou portion de terre, connu comme un lot et demi de terre, situé dans le Sixième District de cette ville anciennement dans le faubourg Est Bouligny, ancienne paroisse Jefferson, dans l'filet No 29, lequel est borné par les rues Milan, Camp, Marengo et Magasin, désigné comme lot No 17 et une partie du lot No 16, sur un plan dressé par Augustus S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, une copie duquel est déposée en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, ledit lot et demi ou portion de terre en ceci décrit sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble quarante-cinq (45') pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent douze (112') pieds en trente lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double, 920, 922 rue Marengo, contenant quatre chambres de chaque côté, avec grande cour, sur un côté entouré par de magnifiques rés